



LA LETTRE D'INFORMATION DE LA FA-FPT DE L'HERAULT



La FAFPT, est active sur les réseaux sociaux. Ainsi, vous pouvez suivre en direct l'actualité de notre organisation, mais aussi les actions des collègues et nos communiqués. Venez nous rejoindre sur notre compte Facebook « Fafpt Hérault » et sur notre site www.fafpt34.org pour retrouver l'actu en cliquant sur l'icône « NEWS », des offres d'emplois et les 5 dernières lettres parues.

Sommaire :

- INFO 567 : Vaccination, les collectivités dans les comités de suivi
- INFO 568: Accueil périscolaire, les postes de direction et d'animation ouverts à de nouveaux diplômés

Info carte d'adhérent :

Lorsque vous recevez le mail qui génère votre carte d'adhérent. Celle-ci ne se trouve pas en pièces jointes. Il y a deux solutions pour l'ouvrir :

- Vous copiez/collez le lien en haut de votre écran dans le navigateur, à la place de l'URL, ou
- Vous surlignez le lien, puis vous effectuez un clic droit et vous cliquez sur « accéder à » et la carte s'ouvre

Merci de penser à régler vos cotisations FA-FPT

Vaccination : les collectivités dans les comités de suivi

Jean Castex et Olivier Véran ont présenté devant les députés la politique vaccinale qui va se mettre en place dès que les vaccins actuellement en test seront validés par les instances européennes.

Comme promis, le Premier ministre Jean Castex et le ministre des solidarités et de la santé Olivier Véran ont présenté devant l'hémicycle de l'Assemblée nationale - avant le Sénat ce jeudi - la campagne de vaccination contre la Covid-19 qui doit commencer prochainement.

Calendrier précisé

Et même plus rapidement que prévu. Pour le Premier ministre, les premières vaccination pourraient en effet avoir lieu avant la fin de l'année. L'Agence européenne des médicaments doit rendre ses conclusions lundi 21 décembre et, dès le 23, la Haute autorité de santé pourrait finaliser le côté administratif pour des premières vaccination, en Ehpad, entre Noël et Nouvel an.

Cela lancera la première phase de vaccination. Elle concernera uniquement les Ehpad pour la vaccination des résidents et des personnels à risque. Soit au total un millions de personnes, a indiqué Jean Castex. Cette phase devrait durer « 6 à 8 semaines », le temps pour les personnes de recevoir les deux injections, à trois semaines d'écart.

La vaccination sera ensuite élargie à 14 millions de personnes âgées ou à risque, ainsi qu'au personnel soignant. Enfin, « à la fin du printemps », tout un chacun pourra se faire vacciner, selon le Premier ministre.

Les généralistes au cœur du système

Contrairement à l'Allemagne qui a déjà préparé de grands centres de vaccinations, la France veut s'appuyer sur la relation entre le médecin traitant et le patient. Pour la deuxième phase, Jean Castex veut ainsi que les personnes se fassent vacciner par un professionnel de santé « à côté de chez eux, qu'ils connaissent et en qui ils ont confiance ». L'image même du médecin de famille... Mais, dans la réalité, dans de plus en plus de déserts médicaux, les personnes n'ont plus de médecins traitants.

Quant aux propositions des élus d'aider les services de l'Etat dans la campagne, elles sont pour l'heure mises de côté. Si un comité d'élus locaux a bien été mis en place et est « réuni tous les 15 jours » a précisé Olivier Véran, les collectivités ne se voient attribuées qu'un rôle de contrôle : « Seront mis en place au niveau local des comités de suivis associant les services de l'Etat, les collectivités territoriales et les professionnels de santé », a résumé le ministre.

Pas la fin de la pandémie

Si le lancement de la campagne vaccinale est une bonne chose, elle ne doit pas faire oublier que la situation sanitaire est toujours préoccupante et le restera plusieurs mois encore. « Le début de la campagne ne marque pas la fin de l'épidémie », a souligné le chef du gouvernement. Les gestes barrières, le port du masque ou le télétravail perdureront, « certainement jusqu'à l'été ».

Le Premier ministre a ainsi rappelé l'importance de l'isolement des personnes malades, qui constitue « notre capacité à freiner l'épidémie ». Après concertation, il n'y aura pas de mesures coercitives mises en place, a annoncé Jean Castex, comme cela avait pu être imaginé.

En revanche, un nouveau dispositif sera mis en place début 2021. « A partir de janvier, chaque personne testée positive se verra proposer une visite à domicile » pour l'aider à s'isoler convenablement. « Les collectivités territoriales seront parties prenantes de cette approche », a déclaré le Premier ministre, sans plus de précision.

(source : la gazette des communes)

INFO 568

Accueil périscolaire : les postes de direction et d'animation ouverts à de nouveaux diplômés

De nouveaux diplômés seront admis, à compter du 1^{er} janvier 2021, pour exercer des fonctions de direction ou d'animation d'un accueil périscolaire, mais également de tout accueil sans hébergement ainsi que de séjours de vacances et de scoutisme pour mineurs. Un [arrêté du 20 novembre 2020](#), publié au Journal officiel du 13 décembre, complète la liste des titres et diplômes permettant d'exercer ces fonctions.

Les fonctions de direction pourront désormais être exercées par les titulaires du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) spécialité "animateur" mention "loisirs tous publics". En outre, les titulaires du BPJEPS devront y associer l'unité capitalisable complémentaire "direction d'un accueil collectif de mineurs" ou le certificat complémentaire "direction d'un accueil collectif de mineurs". Enfin, pour exercer des fonctions de direction, il faudra toujours justifier d'une ou plusieurs expériences d'animation de mineurs, dont une au moins en accueil collectif de mineurs.

Quant aux fonctions d'animation, elles sont dorénavant ouvertes aux titulaires du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (CPJEPS), du baccalauréat professionnel spécialité "animation-enfance et personnes âgées", du certificat d'aptitude professionnelle "accompagnant éducatif petite enfance" et du certificat de qualification professionnelle "animateur de loisirs sportifs".

(source : Banque des Territoires)



**SOUHAITE
D'EXCELLENTE FÊTES
DE FIN D'ANNÉE
ET VOUS PRÉSENTE
SES MEILLEURS VOEUX
POUR 2021 !**

Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale
96 rue Blanche - 75009 PARIS - www.fafpt.org



POURQUOI ADHERER A LA FA-FPT 34 ?

- La **FA-FPT 34** est un syndicat professionnel, autonome et apolitique qui défend uniquement les fonctionnaires territoriaux et agents publics.
- La **FA-FPT 34** est dirigée par des agents en activité. Vous trouverez donc des collègues professionnels à votre écoute et près de chez vous.
- Avec la **FA-FPT 34**, vous obtiendrez, à votre domicile, toutes les informations nécessaires sur les textes concernant votre profession mais aussi les diverses publications du syndicat et les revues de la Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale.
- Vous bénéficierez, le cas échéant, d'une protection « défense des adhérents » en cas de difficultés (Mairie, Conseil de discipline, Tribunaux...) **après une année d'ancienneté au sein** de la **FA-FPT 34**.
- Vous pourrez participer à la vie du syndicat en participant à l'élection des membres du Conseil d'Administration lors de l'assemblée générale.
- La **FA-FPT 34** est représentée dans les instances : Commission Administrative Paritaire, Comité Technique, conseil de discipline, conseil de discipline et de recours, commissions médicales, comités des œuvres sociales du CDG 34, conseil régional d'orientation du CNFPT, Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale et Conseil Commun de la Fonction Publique. Elle adhère à la **Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale**.
- La **FA-FPT 34** est la 1^{ère} organisation syndicale au sein du Centre De Gestion de la FPT de l'Hérault et la 3^{ème} organisation syndicale dans la FPT de l'Hérault.

COMBIEN COUTE L'ADHESION ANNUELLE A LA FAFPT 34 ?

(66% de votre cotisation syndicale est déductible de vos impôts -*article 199 quarter C du CIG*)

Fonctionnaire Territorial : 45 € (soit 15 € après déduction) Tarif couples : 70 €

✂-----

COMMENT FAIRE POUR ADHERER ?

Envoyer ce coupon et le règlement à l'adresse suivante : **FA 34 – BP 34 – 34401 LUNEL Cedex**

Je renouvelle mon adhésion à la FA 34¹ J'adhère à la FA 34¹

NOM :

PRENOM :

Adresse personnelle :

.....

Code Postal :

VILLE :

Tél. personnel :

E-Mail personnel : Grade

:

Lieu de travail :

¹ cocher la case correspondante

Réservé au secrétariat de la FA 34 :

paiement réceptionné par le trésorier fichier FA mis à jour le :par :

Vous pouvez retrouver les grilles indiciaires et l'ensemble des conditions de rémunération par filière sur notre site : **www.fafpt34.org**

Contacts :**Hérault****Pierre MOURET 06.99.44.30.34****Estelle GRAND 06 11 12 97 25****Bureau 04.67.64.51.92****Permanence syndicale : 207 Avenue Général De Gaulle 34400 LUNEL**

La FA-FPT a l'avantage d'être une organisation dont les préoccupations portent exclusivement sur les revendications des fonctionnaires territoriaux. Elle est donc au cœur des problématiques des agents de la Fonction publique territoriale et a pour objectif de rechercher l'amélioration du statut de la Fonction publique territoriale.

Vous souhaitez ou ne souhaitez plus recevoir les diffusions de la FA-FPT

Envoyer un mail à fafpt34@sfr.fr

(Merci de préciser dans le corps du message : inscription ou désinscription aux diffusions de la FA-FPT de l'Hérault, Nom, Prénom, Collectivité, Service et adresse e-mail)

www.fafpt.org

La Banque Française Mutualiste partenaire de l'Union Départementale de la Fédération Autonome



PROFESSION BANQUIER
VOCATION SOLIDARITÉ